

RAPPORT ANNUEL

EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

2016-2017



EBC
CONSTRUCTION SMES EUROPE

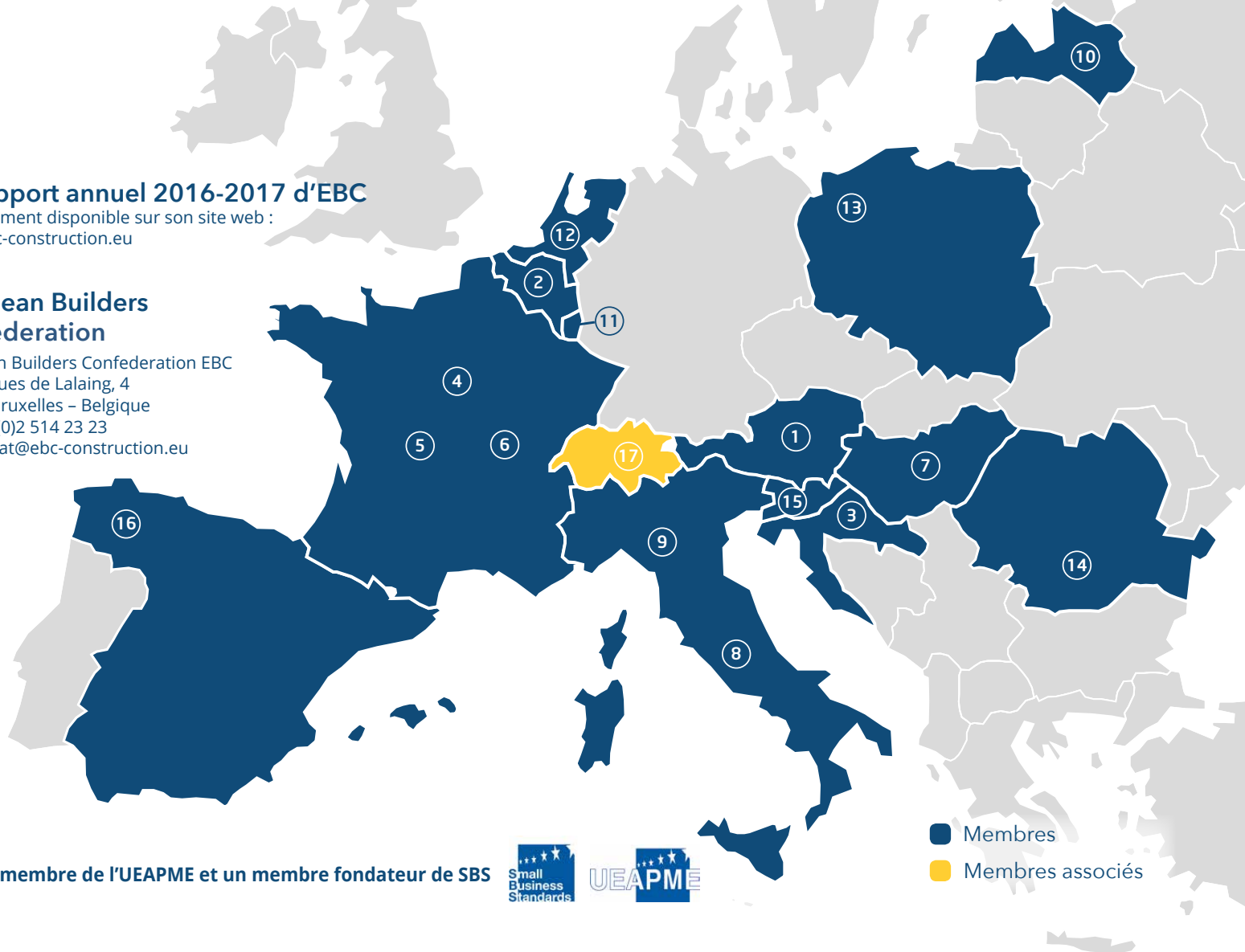
LA VOIX DES PME DE LA CONSTRUCTION EN EUROPE

Le Rapport annuel 2016-2017 d'EBC

est également disponible sur son site web :
www.ebc-construction.eu

European Builders Confederation

European Builders Confederation EBC
Rue Jacques de Lalaing, 4
B-1040 Bruxelles – Belgique
Tel. +32 (0)2 514 23 23
secretariat@ebc-construction.eu



EBC est membre de l'UEAPME et un membre fondateur de SBS



-  Membres
-  Membres associés

MEMBRES

D'EBC

- | | | | |
|---|-------------------|---|---|
| ① | AUTRICHE |  | WKO - <i>Chambre économique fédérale d'Autriche</i> |
| ② | BELGIQUE |  | BOUWUNIE - <i>Fédération flamande des PME de la Construction</i> |
| ③ | CROATIE |  | HOK - <i>Chambre des métiers et de l'artisanat de Croatie</i> |
| ④ | FRANCE |  | CAPEB - <i>Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment</i> |
| ⑤ | FRANCE |  | CNATP - <i>Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage</i> |
| ⑥ | FRANCE |  | SNSO - <i>Syndicat National du Second-œuvre</i> |
| ⑦ | HONGRIE |  | IPOSZ-EKKS - <i>Confédération hongroise des artisans – section construction</i> |
| ⑧ | ITALIE |  | ANAEP - <i>Association italienne des artisans de la construction et de la peinture</i> |
| ⑨ | ITALIE |  | CNA COSTRUZIONI - <i>Confédération italienne des artisans et PME – section construction</i> |
| ⑩ | LETTONIE |  | LBA - <i>Association des constructeurs de Lettonie</i> |
| ⑪ | LUXEMBOURG |  | FDA - <i>Fédération des Artisans – section construction</i> |
| ⑫ | PAYS-BAS |  | AFNL - <i>Confédération néerlandaise des entrepreneurs de la construction et des infrastructures</i> |
| ⑬ | POLOGNE |  | ZRP - <i>Association des artisans polonais – section construction</i> |
| ⑭ | ROUMANIE |  | UNPR - <i>Association des employeurs de Roumanie – section construction</i> |
| ⑮ | SLOVENIE |  | OZS - <i>Chambre des artisans de Slovénie – section construction</i> |
| ⑯ | ESPAGNE |  | CNC - <i>Confédération nationale des constructeurs – section PME</i> |
| ⑰ | SUISSE |  | FGMB - <i>Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment</i> |

AVANT-PROPOS DU PRESIDENT



Ces deux dernières années ont été riches en événements dans une Europe qui a vu ses habitudes remises en question. Notre organisation la European Builders Confederation (EBC) a également connu une période d'ajustements, qui n'a évidemment pas porté préjudice à la qualité de son travail. En effet, nos équipes à Bruxelles ont connu des changements qui ont amené un nouvel élan et de nouvelles idées à notre association forte de ses 27 ans d'existence. Tradition et modernisation seront d'ailleurs des aspects clés de la défense

des intérêts de nos très petites et moyennes entreprises de construction.

Travail détaché, accès au financement, efficacité énergétique, économie circulaire, normalisation, marchés publics et j'en passe, tous ces sujets touchent à l'activité du secteur de la construction en Europe. Il s'agit de dossiers sensibles qu'EBC couvre sans relâche pour veiller à ce que nos recommandations pèsent dans les débats et prises de décision au niveau européen, avec réussite. Il ne

faut pas sous-estimer la valeur et le poids des PME et TPE de la construction pour l'économie de nos pays et de l'Europe en général. Je rappelle que ce sont nos entreprises, celles de moins de 20 salariés, qui constituent l'écrasante majorité des entreprises en Europe.

Je parlais de tradition car il est crucial de maintenir et améliorer continuellement la compétence et la formation de nos chefs d'entreprises, salariés et apprentis, et je parlais également de modernité car le BIM gagne de plus en plus en importance dans le secteur du BTP. Ces deux perspectives sont très complémentaires. En effet, la révolution numérique nous offre davantage d'outils pour informer et sensibiliser notamment les jeunes et les femmes sur les perspectives de carrière classiques et nouvelles qu'offre notre secteur. Un autre domaine qui allie tradition et modernité, c'est ce qui constituera le fil rouge du 27ème Congrès annuel d'EBC en Croatie : comment aider les PME de la construction à répondre aux défis législatifs et techniques qu'impliquent la santé et la sécurité au travail. Dans ce cadre, il est vital de rappeler que tout nouveau procédé doit être adapté à la réalité de la petite et moyenne entreprise. Le même principe doit s'appliquer au secteur de la normalisation : les normes fonctionnent seulement si elles sont adaptées aux besoins des TPE et PME.

EBC est devenue un acteur incontournable en Europe. Active et reconnue sur toutes les scènes liées à notre secteur, notre organisation ne possède pourtant toujours pas le statut de partenaire social

à part entière du dialogue social européen pour la construction. EBC doit obtenir la reconnaissance définitive en sa qualité de représentant des petites et moyennes entreprises de la construction.

Je profite de cette occasion pour remercier également Riccardo Viaggi, actif pendant plus de 10 ans à EBC dont 8 comme Secrétaire Général. Il a fortement contribué à l'essor de notre organisation, qui est à présent animée par Eugenio Quintieri à la tête d'une nouvelle équipe et qui, je n'en doute pas, poursuivra et dépassera les attentes de tous ceux qui composent la famille EBC et ses partenaires.

Je souhaite plus que jamais que, tous ensemble, nous poursuivions la dynamique impulsée par EBC auprès des instances Européennes.



PATRICK LIÉBUS
PRÉSIDENT D'EBC



PRÉSENTATION D'EBC



La voix des artisans et des PME de la construction à Bruxelles !

Un nombre croissant de réglementations nationales ne sont que des déclinaisons des législations européennes dans le domaine énergétique, social, fiscal ou normatif, élaborées le plus souvent sans évaluer leur impact sur les PME.

Six associations nationales responsables de l'artisanat du bâtiment de plusieurs pays européens se sont donc organisées pour fonder en 1990 la European Builders Confederation EBC, la voix des artisans et des PME de la construction en Europe.

Forte de 17 organisations membres, EBC représente aujourd'hui les artisans, les petites et les moyennes entreprises de la construction au niveau européen. Dotée d'un secrétariat à Bruxelles, EBC travaille quotidiennement en étroite collaboration avec l'Union Européenne de l'Artisanat et des PME (UEAPME) dont elle est membre. EBC est également un membre fondateur de Small Business Standards (SBS), la représentation des PME dans le système de la normalisation.

EBC accueille un nouveau membre en 2017

EBC a eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre en 2017, la WKÖ – Chambre économique fédérale autrichienne. EBC élargit donc sa représentativité géographique et sectorielle, ce qui permet à encore plus de PME de la construction d'avoir leur voix entendue en Europe.

Qu'est-ce que le secteur de la construction ?

La construction comprend un panel varié d'acteurs allant des entrepreneurs généraux, maîtres d'ouvrage et maçons, aux commerces spécialisés comme les charpentiers, menuisiers, plâtriers, plombiers, installateurs de systèmes de chauffage, de refroidissement ou d'énergies renouvelables, électriciens, peintres, mais aussi les décorateurs d'intérieur, carreleurs, y compris les entrepreneurs actifs dans la production et le traitement des produits de construction. Selon le contexte, les PME affiliées aux membres nationaux d'EBC sont issues de ces sous-secteurs de l'industrie de la construction.



© Michel Gaillard

La Mission

Anticiper, échanger, se positionner et ensuite agir

Nous représentons, défendons et promovons les intérêts des artisans et des PME de la construction, en étroite coordination avec nos organisations membres nationales.

Notre objectif est de :

garantir que les besoins spécifiques des artisans et PME de la construction soient pris en considération lors du processus législatif européen, en vue de **créer un environnement économique favorable aux PME** qui leur permette de devenir le moteur de la **croissance économique durable** en Europe.

mettre en avant **la contribution des PME de la construction lors du processus de décision européen**, dans des domaines comme la durabilité, la santé et sécurité au travail, l'entrepreneuriat, l'accès des PME aux marchés, la normalisation, la concurrence loyale au sein du marché intérieur, et bien d'autres.

améliorer **la compréhension du rôle des petites et moyennes entreprises de la construction** pour l'emploi et le développement durable, tout en permettant aux PME, la grande majorité du secteur, d'être écoutées par les institutions européennes, les organisations européennes de normalisation et les organisations internationales.

donner la possibilité aux représentants des petites et moyennes entreprises de la construction de participer au **dialogue social sectoriel européen**, ainsi augmentant et renforçant sa pertinence et son impact. Le dialogue social est crucial pour une économie saine. Néanmoins, il doit être réellement représentatif pour bien fonctionner. C'est pourquoi EBC demande à être incluse comme un membre à part entière du Comité de dialogue social européen pour la construction, afin d'y partager l'apport de ses constructeurs sur des thématiques importantes.

PUBLICATIONS

D'EBC

Un livret sur l'implication des femmes et des jeunes dans la construction

Le Manifeste d'EBC pour le mandat législatif européen 2014-2019

Un bulletin d'information trimestriel

Le « Construction Voice », une lettre d'information mensuelle à destination de la presse et des responsables politiques européens

Un rapport annuel

Des communiqués de presse

Des prises de position

Des publications sur les projets conduits par EBC

Des vidéos

Toutes ces publications sont disponibles sur le site internet d'EBC : www.ebc-construction.eu



EBC est également active sur les réseaux sociaux. Trouvez plus d'informations concernant les activités d'EBC sur Twitter, LinkedIn, YouTube et Flickr!



STRUCTURE

D'EBC



PRÉSIDENT
Patrick LIÉBUS
(CAPEB, France)



VICE - PRÉSIDENT
Rinaldo INCERPI
(CNA, Italie)



PAST - PRÉSIDENT
José Antonio
CALVO DELGADO
(CNC, Espagne)



TRÉSORIER
Nicolas RUFENER
(FMB, Suisse)



**COMISSAIRE
AUX COMPTES**
Patrick KOEHNEN
(FDA, Luxembourg)



**Président du Forum
Construction
de l'UEAPME**
Philippe
VAN NIEUWENHUIZEN
(MKB INFRA, Pays-Bas)



**Représentant
d'EBC au Comité
de dialogue social
européen de la
construction**
Andrea MARCONI
(Anaepa, Italie)

ÉQUIPE



**SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL**

Eugenio QUINTIERI
Master en relations
internationales



**CHARGÉE D'AFFAIRES
PUBLIQUES**

Ann-Cathrin RÖNSCH
Master en affaires européennes



**CHARGÉE DE
COMMUNICATION**

Alessandra FLORA
Master en communication



**CHARGÉ D'AFFAIRES
PUBLIQUES**

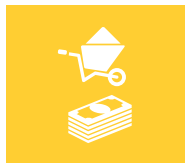
Fernando SIGCHOS JIMÉNEZ
Master en relations
internationales



**CHARGÉ DE
NORMALISATION**

Adam PINNEY
Doctorat en Planification
énergétique pour des
communautés rurales

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



9% du PIB
de l'Union
européenne



3 millions
d'entreprises
dans le secteur



18 millions
de travailleurs
dans le secteur

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION



80%
du **CHIFFRE
D'AFFAIRES**
de l'industrie de
la construction



83%
de la **MAIN
D'OEUVRE**
du secteur



Créent des
**EMPLOIS
LOCAUX**



ont un véritable
potentiel
d'augmenter le
taux **D'EMPLOI
DES JEUNES**

LES JEUNES & LES FEMMES DANS LA CONSTRUCTION

90%
hommes

10%
femmes

8% moins
de 25 ans



91,9%
des entreprises de la
construction en Europe
ont moins de 10 employés



96,9%
des entreprises de la
construction en Europe
ont moins de 20 employés



98,9%
des entreprises de la
construction en Europe
ont moins de 50 employés



99,9%
des entreprises de la
construction en Europe
ont moins de 250 employés



0,1%
des entreprises de la
construction en Europe
ont plus de 250 employés

RÉSULTATS & TENDANCES

DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

L'industrie de la construction semble amorcer sa reprise depuis 2015, s'il l'on en croit les chiffres d'Eurostat et d'Euroconstruct, un réseau de centres de recherche spécialisés dans l'économie de la construction.

La production du secteur de la construction européenne

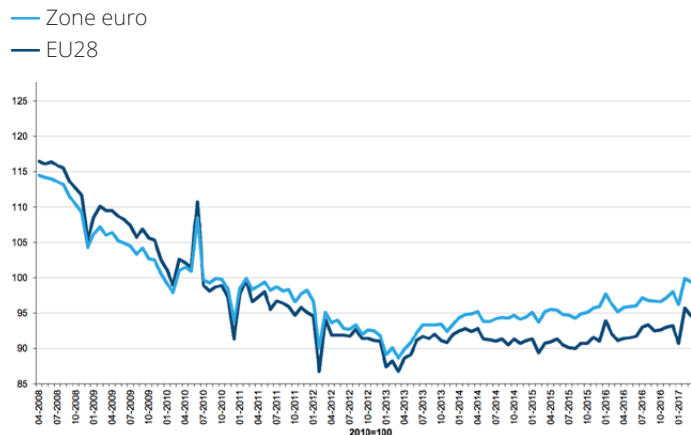
La reprise de l'économie européenne a donné un nouvel élan à la croissance du secteur de la construction. En 2016, la production du BTP a augmenté de 2,5%, c'est-à-dire de 0,5% de plus que prévu. Selon Euroconstruct, le volume de production de la construction devrait augmenter de 2,9% en 2017 et de 2,5% en 2018, ces deux prévisions étant également plus optimistes qu'espéré. Grâce à une relance économique plus solide que celle annoncée il y a 6 mois, à une nette amélioration du niveau de confiance des consommateurs et à une politique monétaire souple continue, la demande est plus solide que prévue dans la construction, à savoir une augmentation de la production du secteur de 8% en 2016-2018 au lieu d'une prévision initiale de 6,5%.

Selon Eurostat, les plus importantes augmentations en matière de production dans le BTP ont été enregistrées en Slovaquie (+27,8%), Hongrie (+22%) et Suède (19,8%), tandis que les plus grandes baisses ont eu lieu en Roumanie (-18,4%), Italie (-4,6%) et au Royaume-Uni (-3,4%), sur base des données disponibles pour certains Etats membres. En France, l'activité des PME de la construction a augmenté de 1,5% lors du premier trimestre 2017, confirmant la récupération débutée en 2016.

Tous les pays d'Europe centrale et orientale sont supposés connaître une croissance importante grâce à l'absorption des fonds toujours disponibles de la période de programmation précédente de l'UE, combinée à une forte demande en logements et à des nouvelles mesures gouvernementales pour stimuler la construction résidentielle.

Le marché européen de la construction est entré dans une phase de reprise; atteindre à nouveau les niveaux d'avant la crise économique demeure néanmoins un objectif à long-terme, réalisable que sous un cadre régulateur et financier adéquat.

Production dans le secteur de la construction



Source: Eurostat 2017

En 2017, la valeur estimée de la production dans la construction est de 1,503 milliards d'euros.

ÉCONOMIE ET MARCHÉS

POLITIQUES EUROPÉENNES & ACTIONS D'EBC

Besoin d'un environnement favorable aux PME dans les marchés publics

Selon la Commission européenne, l'achat public de biens et services constitue 16% du PIB de l'UE. Dès lors, les contrats des marchés publics représentent une grande partie du travail disponible pour le secteur de la construction. De nombreux éléments bloquent cependant la participation des PME aux marchés publics, notamment des questions d'information, de transparence et d'accès. C'est pourquoi la participation des PME aux marchés publics fait figure de priorité constante à EBC. Par ailleurs, la CE a mis en place un plan d'action ambitieux pour

les marchés publics qui inclut une guidance et une assistance ciblées pour aider les Etats membres et les professionnels intéressés.

Éviter une révision précoce, en s'assurant d'un cadre légal stable pour les années à venir via processus d'application au niveau national naturel et cohérent, a constitué la principale préoccupation depuis l'adoption de la directive sur les marchés publics en 2014. Cette directive a introduit le document unique de marché européen (DUME), une auto-déclaration actualisée qui remplace les certificats à obtenir

pour remplir certaines conditions de participation aux appels d'offres.

Cette nouvelle législation établit l'obligation pour les pouvoirs adjudicateurs d'accepter le DUME soumis par les participants aux appels d'offre, en appliquant le principe « une seule fois » selon lequel ces autorités ne peuvent pas redemander aux participants un document valable déjà soumis lors des 4 dernières années. Bien que cet outil puisse s'avérer utile pour réduire la charge administrative des soumissionnaires, son application soulève des doutes dans certains Etats membres (par ex. l'Italie, la France et le Danemark) où on s'inquiète de l'impact potentiel sur les entreprises.

© Michel
Gaillard

Le problème principal réside dans la superposition et non pas la substitution du DUME à des pratiques en place, ce qui a pour effet d'empirer la paperasse.

Un rapport de la CE de 2017 a montré que l'application du DUME avait été retardée à cause d'une transposition tardive de la directive au niveau national. Par conséquent, la Commission a annoncé une évaluation plus détaillée du DUME en 2019. EBC va continuer à suivre étroitement ce dossier pour garantir que la directive sur les marchés publics facilite l'accès des PME aux appels d'offres.

EBC salue la « tolérance zéro » de la CE face aux retards de paiement

La directive sur les retards de paiement de 2011 offre aux entreprises des droits renforcés en mettant en place des délais de paiement pour toute entreprise et autorité publique lors de l'acquisition de biens ou de services. Si ces délais ne sont pas respectés, la directive confère aux entreprises une compensation juste. La directive n'est cependant pas correctement appliquée dans certains pays de l'UE.

EBC félicite la Commission européenne pour sa décision de février 2017 de prendre des mesures supplémentaires contre l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la Slovaquie concernant les retards de paiement par des autorités publiques. Ces retards ont un impact dramatique sur les entreprises car ils réduisent leurs liquidités et trésorerie, compliquent la gestion financière et dans certains cas provoquent une mise en défaut.



Les PME de la construction ont besoin de critères proportionnés et justifiés, d'une gestion administrative raisonnable et de contrats d'une envergure adéquate en matière de marchés publics



Le secteur de la construction rejette la proposition d'une carte services

La Commission européenne a présenté une proposition pour une nouvelle carte européenne des services en janvier 2017, dans le cadre d'un paquet législatif sur les règles pour le marché intérieur des services. Les fournisseurs de services devront se mettre en contact avec un seul interlocuteur dans leur pays d'origine, dans leur langue nationale. L'interlocuteur du pays d'origine vérifiera alors leurs données et les transmettra à l'Etat membre hôte, qui se réserve le droit d'appliquer des conditions régulatrices domestiques et donc de décider si un acteur peut proposer ses services sur son territoire.

EBC, comme l'ensemble des autres partenaires sociaux sectoriels, a fait part de sa grande préoccupation quant aux méthodes et aux mérites de la proposition. La grande majorité des entreprises du BTP opère et continuera de le faire au niveau local/régional, non pas nécessairement à cause des obstacles administratifs mais plutôt à cause d'autres barrières comme la langue, les critères techniques, les différences culturelles, la relation au client, etc. Dès lors, cette carte des services pourrait générer plus de problèmes, faciliter la fraude transfrontalière et nuire à l'efficacité de contrôles menés par les inspecteurs du travail.

AFFAIRES SOCIALES



Travail détaché : les PME de la construction ont besoin d'une concurrence équitable

Selon la Commission européenne, les travailleurs détachés représentent environ 0,7% de la force de travail en Europe ; par contre, ils représentent 5% de la force de travail du secteur de la construction, mettant en péril de nombreuses petites entreprises de construction. Une concurrence déloyale entre des entreprises actives dans un même pays a surgit car elles ne sont pas toutes soumises aux mêmes règles. Ce sujet sensible est au cœur d'une longue controverse politique entre Etats membres de l'UE.

La Commission européenne a publié en mars 2016 une proposition de directive pour amender les règles européennes en termes de travail détaché. La situation du marché intérieur d'aujourd'hui est très différent de celui d'il y a 21 ans, lorsque la première directive a été adoptée. A l'époque, les salaires moyens dans certains Etats membres étaient jusqu'à 3 fois plus élevés que dans d'autres pays ; aujourd'hui, cet écart a augmenté jusqu'à en arriver à être 10 fois plus élevé. Cette différence a un gros impact sur les salaires des travailleurs actifs dans un même pays, c'est le cas pour les travailleurs détachés. Pour toutes ces raisons, EBC demande :

La **durée du détachement** devrait être fixée par les partenaires sociaux sectoriels, tandis que les travailleurs détachés devraient être employés depuis au moins 6 mois par l'entreprise avant tout détachement dans un autre pays afin d'éviter des fausses relations contractuelles

Les **niveaux de rémunération** devraient également inclure les accords fixés au niveau infranational

Les **agences de travail intérimaire** devraient être exclues de la mise à disposition de travailleurs détachés dans le BTP car elles créent un marché parallèle de travailleurs intérimaires employés sur une base ad-hoc pour être détachés

Le nouveau gouvernement français du Président Emmanuel Macron a mis en avant des propositions très ambitieuses et strictes pour le travail détaché en juin 2017, retardant le processus au Conseil européen. Pendant ce temps, au Parlement européen, le vote en plénière du rapport des co-rapporteurs de la commission EMPL la française Elisabeth Morin-Chartier du PPE et la néerlandais Agnès Jongerius du PSE a été postposé à après septembre 2017. Les négociations et débats politiques sont encore vifs et complexes entre le Parlement européen, les Etats membres et les acteurs clés de la construction, parmi lesquels EBC figure comme seule organisation d'employeurs à soutenir pleinement la révision de la directive de 1996. Etant donné sa complexité et sensibilité politique, EBC considère que ce dossier de la plus haute importance pour les PME de la construction a besoin de temps et de dialogue.



« Mobilité juste et égalité de traitement: la révision de la directive sur le travail détaché » - Bruxelles, 31 mai 2017 - Le Président d'EBC Patrick Liébus explique pourquoi il est nécessaire de réviser la directive au Parlement européen

Des règles plus strictes pour les substances cancérigènes

Depuis des décennies, l'UE est un chef de file en matière de protection de la santé et sécurité des travailleurs au travail. Dans ce cadre, la Commission européenne a annoncé en mai 2016 de nouveaux objectifs et de nouvelles propositions visant à modifier le cadre législatif couvrant les cancers d'origine professionnelle, notamment la volonté d'inclure la poussière de silice dans la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes. Sur base de l'initiative de la CE, la commission Emploi du Parlement européen a adopté en février 2017 un rapport rédigé par la députée Marita Ulvskog (PSE, Suède) encore plus ambitieux en matière de limites d'exposition professionnelle à plusieurs substances.

Position commune des employeurs de la construction

Les membres d'EBC sont profondément engagés dans le travail de prévention contre l'exposition à la poussière de silice cristalline alvéolaire dans les activités de construction, à travers l'amélioration des techniques de travail, des changements dans les processus et méthodes de travail, mais aussi la dissémination et les échanges de bonnes pratiques.

Les niveaux limites d'exposition doivent toutefois correspondre au réel risque professionnel, tout en étant techniquement mesurables.

Pour toutes ces raisons, EBC et FIEC, qui ensemble représentent les entreprises européennes de la construction de toutes tailles, ont publié une position commune alertant les institutions européennes à propos des conditions disproportionnés imposés aux entreprises de construction en comparaison aux objectifs à atteindre, spécialement pour la petite et moyenne entreprise. Les deux organisations ont demandé l'adoption du scénario recommandé par la CE (une valeur limite de $0,1 \text{ mg/m}^3$) afin de combiner un niveau d'activité suffisant de l'industrie et un haut niveau de protection des travailleurs.

Un accord européen équilibré

En juillet 2017, le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont conclu un accord provisoire avec des limites d'exposition plus strictes pour les substances considérées comme cancérigènes pour les travailleurs. En ce qui concerne la poussière de silice, la valeur limite introduite dans la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes a été fixée à $0,1 \text{ mg/m}^3$, suivant donc les recommandations techniques d'EBC et FIEC. La Commission s'est néanmoins engagée à analyser le besoin de modifier ce niveau lors de la prochaine évaluation de l'application de la directive.

Les PME de la construction ont besoin d'aide et de guidance pour répondre aux critères législatifs et techniques imposés par les institutions européennes. C'est pourquoi EBC va dédier son 27ème Congrès annuel à trouver des solutions pour aider les PME à s'adapter aux nouvelles législations européennes en matière de santé et sécurité au travail.



Forum de la Démolition, Décontamination et Recyclage - Bruxelles, juin 2017 - Le Secrétaire Général d'EBC Eugenio Quintieri parle de l'importance d'attirer des jeunes dans le secteur



« Sur la route vers un futur plus vert: agir pour l'emploi et les compétences » - Bruxelles, juin 2017 - Le Secrétaire Général d'EBC Eugenio Quintieri parle des emplois verts de demain lors d'une conférence organisée par le Comité économique et social européen

Représentativité d'EBC comme partenaire social européen de la construction

L'agence européenne spécialisée dans le dialogue social et les politiques liées au travail Eurofound a publié en septembre 2015 son étude sur la représentativité des partenaires sociaux européens de la construction. Depuis, étonnamment, le Comité de dialogue social européen pour la construction n'a pas connu de remaniement, malgré la volonté du Président de la CE Juncker d'un nouveau départ pour le dialogue social.

Contenu de l'étude

EBC est décrite comme « un acteur significatif des relations industrielles qui apporte un complément sectoriel spécifique de représentativité à la délégation des employeurs ». La moitié de toutes les entreprises européennes de la construction affiliées à une organisation patronale sont membres d'EBC, confirmant dès lors que le Comité de dialogue social européen pour la construction manque d'une représentation fondamentale du côté des employeurs en l'absence d'une participation adéquate d'EBC.

Les partenaires sociaux de la construction

EBC possède actuellement le statut de membre observateur au sein de la délégation des employeurs du Comité de dialogue social européen pour la construction. EBC demande cependant à être pleinement intégrée dans la délégation des employeurs, avec le droit de contribuer aux débats et de cosigner des accords qui peuvent modifier le futur de la construction. EBC continue à discuter avec tous les acteurs clés en vue d'obtenir sa reconnaissance comme partenaire social à part entière. Les PME sont cruciales pour le secteur de la construction : ne pas reconnaître leur contribution essentielle met en danger la durabilité du dialogue social et du secteur en général.



© CAPEB

Recommandations d'EBC pour l'apprentissage

- Mieux impliquer les associations de PME et les partenaires sociaux dans les systèmes d'apprentissage et la définition des compétences du secteur
- Lancer des campagnes nationales massives pour améliorer l'image des métiers manuels en général et du secteur de la construction en particulier
- Cibler plus de femmes dans les systèmes d'apprentissage pour la construction
- Intégrer l'éducation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement professionnel et les programmes de formation
- Soutenir les petites et moyennes entreprises à s'engager dans l'apprentissage
- Mieux utiliser les fonds européens pour promouvoir les compétences

4ème anniversaire de l'Alliance européenne pour l'apprentissage

L'Alliance européenne pour l'apprentissage (EAfA) est une plateforme qui vise à améliorer la quantité et la qualité de l'apprentissage à travers l'Europe, mais aussi à changer les mentalités vis-à-vis de ce genre d'enseignement. EBC soutient cette initiative de la Commission européenne, ayant rejoint le réseau en juin 2015 avec la signature d'une promesse pour l'apprentissage dans le secteur de la construction.

La Commission européenne a organisé un événement de haut-niveau les 30 et 31 mai 2017 pour célébrer le 4ème anniversaire de l'Alliance, à Malte. EBC a été un témoin privilégié de l'évolution de cette initiative pour l'emploi des jeunes et l'apprentissage qui a réussi à réunir un large

spectre d'acteurs. Tous sont d'accord sur le fait que l'inclusion et l'ouverture seront clés pour maintenir fructueuse cette initiative dans les années à venir, tout en reconnaissant que les compétences entrepreneuriales y devraient davantage être mises en relief.

Pour les PME de la construction, l'apprentissage est de la plus haute importance car le secteur fait face au vieillissement et à une pénurie de compétences au sein de sa force de travail. EBC croit donc que l'Alliance devrait davantage aider les entreprises, spécialement la micro et petite entreprise qui compose 96,9% de toute l'industrie de la construction, à dépasser les obstacles empêchant leur engagement dans des schémas d'apprentissage.



MALTA EU2017

« 4 ans de l'Alliance européenne pour l'apprentissage: célébrer les réussites et regarder vers l'avenir », Malte, 30-31 mai – Fernando Sigchos Jiménez, chargé d'affaires publiques à EBC, a participé à l'événement organisé dans le cadre de la Présidence maltaise

ÉNERGIE

ET ENVIRONNEMENT

Législation sur l'efficacité énergétique : une grande opportunité pour les PME de la construction

La Commission européenne a dévoilé en mars 2016 le très attendu « Une énergie propre pour tous les européens », un ensemble important de propositions législatives visant à réviser des directives clés sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables pour les bâtiments. Ce paquet sera débattu par la commission Industrie, recherche et énergie du Parlement européen, mais aussi par la commission Environnement. Le Conseil européen a rapidement trouvé un accord sur une orientation générale pour la révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB) en juin 2017. Si l'Union européenne entend se maintenir en tant que chef de file des discussions sur le changement climatique, ce dossier est fondamental.

En tant que voix de la micro, petite et moyenne entreprise, EBC a accueilli ce paquet législatif comme une étape importante vers une Europe efficace énergétiquement. En effet, mettre en place des mesures adéquates pourrait faire « d'une pierre trois coups » étant donné que des investissements dans l'efficacité énergétique amènent des bénéfices au niveau économique, environnemental et social. Il est néanmoins important pour les décideurs politiques européens de prendre en considération certains autres aspects clés.

Révision de la directive sur l'efficacité énergétique (2012/27/EU)

EBC recommande aux décideurs politiques de:

Fixer un cadre financier régulateur stable à long-terme pour déclencher une rénovation massive de bâtiments existants ou le remplacement d'équipements obsolètes ou inefficaces

Continuer à garantir des économies d'énergie ambitieuses à travers des régimes d'obligation et des mesures alternatives

Prendre en compte la question de la pauvreté énergétique dans les logements privés et sociaux/publics

La révision de la DPEB et la DEE offre aux PME européennes une opportunité majeure pour l'emploi et la croissance

Révision de la Directive sur la performance énergétique des bâtiments (2010/31/EU)

EBC recommande aux décideurs politiques de:

Soutenir et promouvoir les systèmes de financement public et privé pour l'efficacité énergétique

Garantir la dissémination des meilleures pratiques en matière de regroupement de petits projets de rénovation énergétique

Inclure dans la directive la maintenance régulière des systèmes de chauffage et de refroidissement

Baisser les seuils des inspections et maintenances régulières des systèmes de chauffage et de refroidissement

S'assurer que les Etats membres lient leurs mesures financières pour l'amélioration énergétique des bâtiments à des méthodes adéquates, transparentes et proportionnelles qui indiquent l'amélioration des performances énergétiques

Faciliter le regroupement de PME en groupes et consortiums

Renforcer la formation sur le terrain

Alliance européenne pour la construction circulaire - Ljubljana, janvier 2017

EBC a participé à la première réunion de l'Alliance européenne pour la construction circulaire (ECCA) à Ljubljana, dont l'ambition est de développer une approche circulaire dans les pratiques commerciales de la construction. Cette alliance vise également à montrer du soutien aux entreprises qui souhaitent réussir sur les marchés internationaux. EBC a expliqué que faire face aux défis de la durabilité apportera des bénéfices aux PME européennes.

Économie circulaire : les PME de la construction ont besoin d'un temps de transition réaliste

Le secteur de la construction est responsable d'environ 35% des déchets générés dans l'UE ; les artisans et PME de la construction sont au fait de cette situation et du rôle qu'ils doivent jouer pour réduire leur impact sur l'environnement. EBC a donc accueilli avec satisfaction la publication du nouveau paquet Économie circulaire en décembre 2015. La commission Environnement du Parlement européen a ensuite voté en janvier 2017 les 1500 amendements concernant la directive-cadre relative aux déchets et la directive sur la mise en décharge, suivi d'un vote en session plénière en mars 2017. Le paquet sera ensuite débattu aux négociations tripartites entre les institutions européennes.

Les PME de la construction sont déterminées à contribuer au développement d'un nouveau modèle d'économie circulaire. Toute phase de transition doit toutefois s'avérer réaliste afin de rendre concrètes ces bonnes volontés. Fixer des objectifs supplémentaires pour les déchets de construction et de démolition d'ici 2025 et 2030, comme c'est actuellement le cas dans la proposition pour la directive-cadre relative aux déchets, pourrait mettre en péril la compétitivité des PME vu le manque de mesures d'accompagnement et le manque de faisabilité. Les législations doivent donner le temps de s'adapter aux micro, petites et moyennes entreprises, sur base d'une évaluation claire et consistante de la situation patente. Il est essentiel que les PME aient accès aux meilleures techniques disponibles pour faire du recyclage une réalité.



EBC a pris la parole lors du petit-déjeuner « Consommateurs indépendants d'énergies renouvelables et bâtiments intelligents » organisé par Solar Power Europe et SME Europe sous le parrainage du député européen Sean Kelly - Bruxelles, mai 2017



EBC a participé pour la première fois aux Journées mondiales de l'énergie durable en y exposant les « Priorités et défis clés pour les PME de la construction » et en prenant part à la présentation par affiche - Wels, mars 2017


EBC et l'Union internationale des propriétaires immobiliers (UIPI) ont organisé un atelier intitulé « Opportunités offertes par les obligations d'économie énergétique et les mesures alternatives » en vue d'améliorer le financement de l'efficacité énergétique dans les logements privés - Bruxelles, octobre 2016

EBC a pris part à la réunion de lancement de l'initiative Plan d'action pour des hypothèques pour l'efficacité énergétique (EeMap), discutant notamment de son potentiel pour aiguillonner les capitaux privés vers des investissements pour l'efficacité énergétique – Rome, juin 2017

Extension du Fonds européen pour des investissements stratégiques: réserver du financement pour l'efficacité énergétique

Le Fonds européen pour des investissements stratégiques (EFSI) est une initiative qui cherche à surmonter l'écart des investissements dans l'UE. Vu sa réussite, la Commission européenne a proposé de prolonger le fonds et d'introduire des améliorations techniques en septembre 2016. Cette nouvelle proposition inclut une augmentation des garanties de l'UE et du capital de la BEI qui devrait mobiliser des investissements publics à hauteur de 500 milliards d'euros d'ici 2020.

La proposition de la Commission européenne d'encourager à plus d'efforts et à mettre l'accent sur des objectifs environnementaux et de durabilité en ce qui concerne ce fonds EFSI est fortement soutenue par la micro, petite et moyenne entreprise de la construction. C'est pour cela qu'EBC a demandé qu'une tranche financière significative du fonds et des capacités d'investissement soit réservée aux projets d'efficacité énergétique, principalement pour les bâtiments. Ce texte sera débattu aux négociations interinstitutionnelles.



Une préaffectation financière
significative du fonds EFSI
à l'efficacité énergétique
est essentielle afin de
promouvoir de nouveaux
projets dans ce domaine
et déclencher l'intérêt
d'investisseurs privés


NORMALISATION



Innovation dans la construction: le BIM pour les PME comme sujet principal du Congrès annuel d'EBC

Le Congrès annuel 2016 d'EBC s'est focalisé sur comment garantir que la petite et moyenne entreprise puisse exploiter tout le potentiel du BIM. EBC a voulu se concentrer sur ce sujet afin d'identifier les défis et les besoins que pose le BIM au secteur de la construction, particulièrement aux PME. EBC considère d'une importance stratégique que le BIM soit développé en tant qu'outil favorable aux PME, facile à utiliser pour tous les acteurs de la chaîne de valeur.

EBC contribue aux activités de normalisation concernant le BIM grâce à la présence d'un expert au sein du Comité technique du CEN afférent. Par ailleurs, EBC a également fait part de ses revendications clés lors de nombreux événements (GeoBIM Europe 2016, BIMEXPO):



Traiter les besoins de la micro, petite et moyenne entreprise lors de la définition de l'approche européenne de normalisation pour le BIM

Promouvoir l'adoption des outils BIM adaptables au marché de la rénovation des bâtiments

Soutenir les programmes de formation sur le BIM qui ne sont pas basés sur l'utilisation d'un logiciel spécifique, mais qui visent plutôt à guider tous les professionnels de la construction vers la transition numérique du secteur

Garantir un passage en douceur des méthodes traditionnelles vers des outils BIM dans les marchés publics

EBC suit de près les activités du Groupe de travail européen sur le BIM, qui a publié un livret sur l'introduction du BIM par le secteur public européen. L'objectif d'EBC consiste à s'assurer que l'orientation donnée au BIM couvre le plus grand nombre d'acteurs du marché de la construction, tout en contribuant à la mise en place d'une approche européenne favorable aux PME en matière de normalisation du BIM.



Le rôle d'EBC comme représentant des PME de la construction dans la normalisation

Small Business Standards (SBS) est une organisation européenne à but non-lucratif établie en octobre 2013 avec le soutien de la Commission européenne. Sa mission consiste à représenter et défendre les intérêts des PME dans les processus de normalisation européens et internationaux. EBC et l'UEAPME en sont les membres fondateurs mais aussi des partenaires du projet SBS.

EBC coordonne les activités liées à la construction au sein de SBS de manière à améliorer l'apport des PME de la construction au processus de normalisation. EBC représente SBS dans les principaux forums et comités techniques sur la construction. EBC cherche surtout à faciliter l'application du Règlement pour les produits de construction (RPC), le principal texte législatif pour la normalisation dans le secteur de la construction.

EBC a adopté sa position contre la définition de conditions de sécurité dans les Eurocodes à travers des normes d'exécution européennes en 2016. EBC a mis en avant l'opposition des PME de la construction à la rédaction de normes d'exécution européennes pour les travaux de construction car leur nécessité n'est pas largement reconnue par tous les acteurs clés de la construction, en particulier par les constructeurs et les prestataires.

EBC préside le forum de la construction de SBS depuis 2015. Cet événement annuel permet à la communauté PME d'entamer des discussions et de prendre position sur les thèmes de la normalisation pertinents pour les PME de la construction.

Les experts d'EBC

SBS a nommé 11 nouveaux experts pour 2017. 20 des 55 experts de SBS suivent des activités liées à la construction et plaident les besoins des PME, souvent négligés dans le domaine de la normalisation.

2 de ces 20 experts de la construction sont issus d'EBC, donnant aux PME de la construction davantage de poids dans le système des normes.

Les experts peuvent contribuer directement à la création de normes, faire en sorte que les normes soient compatibles avec les PME et dès lors promouvoir une meilleure adaptation entre les normes et les besoins des PME. En ce sens, un gros travail de promotion du **Guide 17 de CEN-CENELEC** a été effectué ; ce document sert de référence pour la rédaction de normes qui prennent en compte les besoins des PME tout en cherchant à en améliorer la qualité et l'utilité.

Des mesures favorables aux PME pour une pleine application du Règlement pour les produits de construction

Le Règlement pour les produits de construction (RPC) est le texte législatif le plus important pour la normalisation dans le secteur de la construction. En effet, il fixe les conditions pour le marquage CE des produits de construction, raison pour laquelle EBC suit son évolution de près et essaye d'influencer positivement son application.

EBC a contribué au rapport de la Commission européenne sur l'application du RPC publié en juin 2016. Celui-ci reconnaît l'utilisation limitée des procédures simplifiées mises en place pour la micro entreprise dans le RPC. EBC soutient résolument la position de SBS sur les solutions pour le marquage CE par des micro entreprises de la construction, à savoir promouvoir davantage les méthodes simplifiées et chercher des pistes concrètes pour réduire le fardeau financier qui pèse sur les micro entreprises.

Ces activités font suite à la proposition fructueuse d'EBC d'un nouveau modèle pour l'Annexe ZA (une « liste de contrôle » que les producteurs utilisent pour le marquage CE). Le modèle fait aujourd'hui non seulement référence aux caractéristiques essentielles des produits de construction, mais aussi aux dispositions du RPC qui permettent aux micro entreprises d'évaluer en interne la performance de leurs produits sans avoir recours aux organismes notifiés.

En quoi consiste le Règlement pour les produits de construction ?

Le Règlement pour les produits de construction (RPC) définit, au moyen d'un « langage technique commun », des informations fiables sur les produits de construction en fonction de leurs résultats, offrant une méthode d'évaluation uniforme des performances des produits de construction.

Le RPC rend le marquage CE obligatoire pour les produits qui tombent sous le champ d'application des normes européennes harmonisées (hENs).

Pour les produits qui ne sont pas couverts ou pas totalement couverts par une norme harmonisée, le marquage CE peut être appliqué de manière volontaire via une évaluation technique européenne délivrée par un organisme d'évaluation technique. Dans les deux cas, une déclaration de performance est obligatoire, un document indispensable pour fournir des informations concernant les caractéristiques essentielles du produit.



EBC coordonne les activités de SBS en lien avec la construction afin d'améliorer l'apport des PME de la construction aux processus de normalisation





© FMB



© Michel Gaillard

Initiative commune sur la normalisation

EBC a rejoint la Commissaire au marché intérieur, industries, entrepreneuriat et PME Elżbieta Bieńkowska pour cosigner l'Initiative commune sur la normalisation (IJS, de son acronyme anglais). Celle-ci expose des actions pour moderniser, prioriser et accélérer l'obtention de normes d'ici 2019 tout en respectant les besoins des utilisateurs.

La IJS a reçu le soutien de trois fédérations sectorielles : la Construction Products Europe qui représente les fabricants des produits de construction, EBC et FIEC, qui ensemble représentent les entreprises de construction de toutes tailles en Europe – des micro entreprises d'une personne et PME aux grands entrepreneurs internationaux.

Un dialogue entre toutes les parties intéressées dans la normalisation a été déclenché : les organisations européennes et nationales de normalisation, l'industrie, la société civile, les Etats membres et la CE, tous réunis au Bâtiment Europe pour célébrer l'accord lors d'une cérémonie organisée par la Présidence néerlandaise du Conseil de l'UE.

EBC à la Semaine européenne de l'énergie durable 2017

EBC a été un partenaire stratégique de la Semaine européenne de l'énergie durable 2017 qui a eu lieu du 20 au 22 juin 2017. Plus de 100 personnes ont participé au séminaire d'EBC sur le rôle de la normalisation pour une meilleure performance énergétique des bâtiments du 21 juin à Bruxelles. Ce séminaire s'est concentré sur les nouvelles règles ISO EN 52000 qui fournissent des méthodes flexibles pour calculer la performance énergétique des bâtiments. La Commission européenne vise à promouvoir ces règles afin de comparer les différentes méthodes de calcul à travers l'Europe. En ce sens, les PME de la construction ont besoin de formation pour contribuer davantage à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Organisée par la CE, la Semaine européenne de l'énergie durable ambitionne la sécurisation du futur énergétique de l'Europe. Elle rassemble des autorités publiques, des entreprises privées, des ONG et des consommateurs pour montrer des initiatives qui visent à préserver l'énergie et à orienter vers les énergies renouvelables pour obtenir une énergie propre, sûre et efficace.

Les plateformes techniques de la Commission européenne sur la normalisation

Après avoir présenté son rapport sur la mise en œuvre du Règlement (EU) 305/2011 au Parlement européen, la Commission européenne a décidé de continuer le débat avec les parties prenantes à travers des plateformes techniques.

EBC a participé de manière régulière aux débats qui se sont focalisés sur:

- la normalisation
- les dérogations et les procédures simplifiées pour les PME
- Les besoins d'information dans la chaîne logistique

De plus, EBC a présenté la position des PME de la construction à une audition publique sur la possible révision du Règlement Produits de Construction organisée par la députée européenne Catherine Stihler (S&D, Royaume-Uni).



PARTENARIATS

COMITÉS - GROUPES DE TRAVAIL



European Economic and Social Committee **Comité économique et social européen**

Le Président d'EBC Patrick Liébus a été nommé pour un mandat de 5 ans au Comité économique et social européen (CESE) en octobre 2015. Il participe aux sections Marché intérieur et Affaires sociales du CESE en représentation de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et de l'Union des entreprises de proximité (U2P) de France. Le Secrétaire Général d'EBC a été nommé comme son membre suppléant, remplacé par le Chargé d'affaires publiques d'EBC Fernando Sigchos Jiménez depuis mai 2017.



SBS – Small Business Standards

Étant donné l'intérêt fondamental de la normalisation pour les PME de la construction, EBC a contribué à la préparation du projet gagnant pour la création de Small Business Standards SBS. SBS représente les PME dans

les processus de normalisation européens et internationaux. En plus d'être un membre fondateur, EBC siège dans le conseil d'administration de SBS et coordonne les activités liées au secteur de la construction. EBC est également en charge du Forum construction de SBS dans lequel les experts se rencontrent pour discuter des dossiers les plus importants liés à la normalisation.



Comités techniques du CEN sur l'accès aux bâtiments et le BIM

2 des experts de la construction de SBS viennent d'EBC. Ils suivent les activités de normalisation en matière d'accès aux bâtiments (CEN CLC JWG 6) et de BIM (CEN TC 442).

Comité permanent de la Construction

Depuis octobre 2004, EBC a acquis un statut d'observateur au sein du Comité permanent de la construction. Ce Comité a été institué par le Règlement pour les produits de construction afin d'examiner toute question liée à sa mise en œuvre.

Il est présidé par le Chef de l'unité Construction de la DG GROW, et est composé de représentants désignés par les Etats membres.

Comité de dialogue social européen du secteur de la construction

Le Comité de dialogue social européen du secteur de la construction a été créé en 1999 par la FIEC (Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction) et la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois). En 2007, la FIEC a accordé à EBC deux sièges d'observateur au sein de la délégation des employeurs. EBC a mandaté Andrea Marconi (ANAEP, Italie) et son Secrétaire général comme représentants.

EBC préside le Forum Construction de l'UEAPME

Depuis 2008, EBC dirige le Forum Construction de l'UEAPME. Ce comité sectoriel est présidé par Philippe Van Nieuwenhuizen (AFNL, Pays-Bas) au nom d'EBC. Le Forum se réunit deux fois par an (généralement en avril et octobre) afin de discuter des développements politiques les plus importants affectant les artisans et les PME de la construction. Plusieurs associations européennes sectorielles ainsi que des associations nationales membres de l'UEAPME prennent part au Forum.

